

Titre : Spécialiste en matière de politiques d'investissement

Comité technique de suivi de l'étude : PSAI, DPA, A2F

Fait rapport à : Chef de projet BeninCajù

Lieu : Cotonou

Durée : 40 jours ouvrés

Date limite de dépôt : le 26 août 2019 à 17h30 heures

I. Présentation de TechnoServe et de projet BeninCajù

TechnoServe est un leader dans la mobilisation des ressources du secteur privé pour aider des personnes défavorisées à sortir de la pauvreté. Organisation à but non lucratif opérant dans 29 pays, TechnoServe travaille avec des hommes et femmes entrepreneurs dans le monde en développement pour créer des fermes, des entreprises et des industries compétitives. En facilitant l'accès des populations à l'information, au capital et aux marchés, TechnoServe a aidé des millions de personnes à créer une prospérité durable pour leurs familles et leurs communautés. Avec 50 ans de résultats prouvés, TechnoServe croit au pouvoir de l'entreprise privée à transformer des vies.

BeninCajù est l'un des projets de TechnoServe, projet de cinq ans, financé par le Ministère Américain de l'Agriculture (USDA) à travers son fonds Food for Progress (FFPr). Il est mis en œuvre par TechnoServe en partenariat avec Catholic Relief Services (CRS) et les organisations locales du Bénin. BeninCajù utilise une approche sectorielle globale qui vise l'amélioration du secteur de l'anacarde au Bénin dans une dynamique de croissance économique davantage productive, diversifiée et inclusive au profit du Bénin et de son peuple. Au terme de toute la durée du projet qui couvre la période 2015-2020, BeninCajù augmente les rendements et les revenus pour 49.000 petits agriculteurs producteurs de noix, triplera la capacité nationale de transformation, catalyse le développement du marché émergent des sous-produits et mettra le secteur sur une voie de croissance et de succès. Le projet a commencé ses principales activités en août 2016.

II. Contexte

Conscient du rôle que joue le secteur privé dans l'instauration d'une croissance économique durable et la lutte contre la pauvreté, le gouvernement du Bénin a engagé beaucoup de réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires au Bénin. Au nombre de ces réformes, figure la réforme du dispositif administratif, institutionnel, législatif et réglementaire de promotion des investissements au plan stratégique, les principales réformes Doing business et la réforme du Code des investissements. Ce dernier vise à favoriser les investissements structurants, sources de rentrées substantielles pour l'économie.

Ainsi, dans le souci de corriger les insuffisances et incohérences décelées dans l'ancien code d'investissement et d'introduire des innovations pour susciter plus d'investissements en République du Bénin, le gouvernement a introduit au niveau du parlement, en 2018, un nouveau Code des investissements pour examen. Ces innovations, portent, entre autres, sur la simplification des régimes d'agrément avec des incitations claires et précises pendant les périodes d'installation et d'exploitation. Ce nouveau code en étude prévoit plusieurs régimes

dont le régime d'incitation sectorielle pour encourager les investissements dans des **activités ou secteurs économiques jugés stratégiques** et le régime des investissements spécifiques aux fins de faciliter la réalisation de projets d'infrastructures et d'équipements à usage spécifiques. Aussi ce code prévoit l'exonération quasi-totale de droits de douane pendant la phase d'investissement pour tous les régimes privilégiés ; la professionnalisation du traitement des dossiers d'agrément et la limitation du délai de décision technique à 20 jours ouvrables après dépôts au niveau de l'Agence nationale chargée de la promotion des investissements (APIEx).

Au nombre des secteurs économiques stratégiques de relance de la croissance économique figure le secteur agricole, au niveau duquel un Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA), axé sur la promotion des filières porteuses, a été adopté pour permettre une dynamisation de ce secteur à l'horizon 2025. Il s'agit de rendre ce secteur compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesses, d'emplois, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du pays.

Le PSDSA 2017-2025 consacre l'anacarde comme une filière prioritaire car elle constitue la deuxième culture de rente après le coton. L'anacarde connaît un certain regain d'intérêt ces dernières années au Bénin du fait de l'envergure internationale que prend cette filière sur les questions liées au commerce de la noix et de l'amande. Si les chiffres en matière de production et d'exportation sont en nette progression, de nombreux défis restent cependant à relever pour améliorer le niveau d'investissement privé dans la filière.

Toutefois, le Bénin dispose d'un code des investissements dont les mesures et dispositions restent à analyser en vue de dégager les opportunités spécifiques offertes à la filière anacarde. Il importe de procéder à une étude approfondie de ce code pour en définir les centres d'intérêt utiles au développement harmonieux des investissements au profit de cette filière.

C'est pour relever ces défis que la présente consultation est initiée afin de recruter un consultant cabinet de portée internationale pour réaliser un diagnostic sur la faiblesse des investissements dans la filière et proposer des actions stratégiques à mener pour assurer la croissance durable des investissements nationaux et internationaux dans la perspective d'une approche de développement des entreprises dans la filière au Bénin.

III. Objet

Le présent mandat vise à renforcer l'environnement des affaires économiques pour la croissance de l'investissement international et le développement des entreprises dans le secteur de l'anacarde au Bénin.

IV. Tâches et devoirs

De façon spécifique, les tâches et devoirs incluent :

- Analyser l'environnement des investissements qui prévaut au Bénin, ainsi que les orientations de politique économique relatives à l'investissement ;
- Examiner les obstacles à la croissance de l'investissement international au Bénin ;
- Examiner les obstacles au développement des entreprises du secteur cajou au Bénin ;

- Analyser les contraintes liées à la mise en œuvre de la réglementation des affaires selon les dimensions mesurées par Doing Business.
- Analyser les forces et faiblesses du code des investissements actuels du Bénin à la promotion de l'investissement dans le secteur cajou.
- Proposer des actions et réformes à introduire dans le code d'investissement actuel.

V. Livrables et dates clés

Le consultant(e) ou le cabinet sera responsable des livrables et du délai préliminaire suivants, qui seront finalisés après l'attribution du contrat. De façon concrète, les livrables ci-après sont attendus du prestataire :

- Une méthodologie détaillée de l'étude qui intègre les observations de BeninCajù
- Le rapport provisoire de l'étude
- Le rapport final de l'étude qui intègre tous les amendements des acteurs et de BeninCajù
- Un rapport d'atelier de validation est rédigé
- Un projet de présentation (MS Powerpoint)
- Une présentation finale, intégrant les commentaires du personnel de BeninCajù (MS Powerpoint)

VI. Compétences et expériences requises

- Titulaire d'un diplôme de base d'au moins BAC+ 5 ans en Agro-industrie ou Agro Business ou Économiste ;
- Expert juriste spécialiste de Droits des Affaires, des financements ou des investissements ;
- Bonne connaissance du Code des Investissements des pays de l'Afrique de l'Ouest et particulièrement du Bénin ;
- Avoir au moins dix (10) années d'expériences professionnelles avérées dans le domaine ;
- Avoir réalisé des études similaires dans un pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest
- Maîtriser Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint, Access, Outlook, etc) ;
- Etre dynamique, honnête, intègre et ouvert d'esprit
- Avoir une bonne capacité de communication interpersonnelle

VII. Termes et conditions

1. La demande de proposition n'est pas et ne sera pas considérée comme une offre par TechnoServe.
2. Toutes les réponses doivent être reçues au plus tard à la date et à l'heure indiquées ci-dessous. Toutes les réponses tardives seront rejetées.
3. Toutes les réponses qui ne pas répondent aux critères seront rejetées.
4. Toutes les propositions seront considérées comme des offres contraignantes. Les prix proposés doivent être valides pour toute la période indiquée par le répondant ou requise par la DP.
5. Toutes les attributions seront soumises aux conditions contractuelles de TNS et à la disponibilité des fonds des donateurs.
6. TNS se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition ou d'annuler le processus de sollicitation à tout moment, et décline toute responsabilité vis-à-vis des organisations proposant qui soumettent des propositions de rejet ou d'annulation de la demande de propositions.

7. TNS se réserve le droit d'accepter tout ou partie de la proposition lorsque l'attribution du contrat est fournie.
8. Toutes les informations fournies par TNS dans le cadre de la présente demande de propositions sont fournies de bonne foi. Les articles individuels sont sujets à changement à tout moment, et tous les soumissionnaires seront informés de tout changement. TNS n'est pas responsable de l'utilisation des informations communiquées par les soumissionnaires ni des réclamations qui en découlent.
9. TNS se réserve le droit de demander à tout soumissionnaire de conclure un accord de confidentialité.
10. Les soumissionnaires sont uniquement tenus de payer tous les coûts, de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient être encourus par le soumissionnaire ou tout tiers, en liaison avec la réponse. Toutes les réponses et les documents justificatifs deviennent la propriété de TNS, sous réserve des demandes de confidentialité relatives à la réponse et aux documents justificatifs, qui ont été clairement signalés comme confidentiels par le soumissionnaire.
11. Les soumissionnaires sont tenus d'identifier et de divulguer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel.

VIII. Instructions

Les cabinets et les consultants indépendants sont invités à postuler selon les instructions pertinentes ci-dessous :

Le/la consultant(e) qualifié(e) et intéressé(e) peut soumettre directement sa candidature comportant :

1. une lettre de motivation
2. un curriculum vitae détaillé
3. un taux journalier et un niveau d'effort estimé

Le cabinet qualifié(e) et intéressé(e) peut soumettre directement sa candidature comportant :

1. Une proposition technique présentant :
 - la compréhension de la mission ;
 - le programme détaillé de la mission ;
 - la méthodologie de conduite du processus ;
 - la structure de l'équipe ;
 - les qualifications, l'expérience et les capacités de l'entreprise pour fournir le type de services requis par cette demande de propositions ;
 - Les curricula vitae ou les CV du « personnel clé » ainsi que les preuves des expériences pertinentes (travaux, attestations de service fait) au regard de la mission doivent être soumis en pièce jointe.
2. Une proposition financière présentant :
 - le coût détaillé en FCFA, avec les taxes / frais applicables clairement identifiés
 - les conditions de paiement demandées
3. Un bref aperçu de l'organisation et des services offerts, y compris:
 - Nom légal complet, pays de constitution et adresse de la société
 - Nom légal complet et pays du citoyen du président et / ou du directeur général de la société et de tous les autres dirigeants et cadres supérieurs de la société.
 - Année de création de l'entreprise
4. Indiquer un nom de contact, une adresse e-mail et un numéro de téléphone pour faciliter la communication entre TNS et l'organisation émettrice

Toutes les propositions doivent être soumises dans la langue française au plus tard le **lundi 26 août 2019 à 17h30 heures** par voie électronique à l'adresse offresbenin@tns.org.